Garde d'enfants

Par Nuntchy

Bonjour
J'ai la garde de mes deux enfants, cela a été spécifié par le jugement de divorce. Les enfants sont inscrits à mon domicile du lundi au vendredi et le week-end ils sont chez le père. Mon second fils âgé de 13 ans a décidé de prendre ces affaires et de partir chez son père à cause d'un désaccord que j'ai eue avec lui. Son père est routier et pars à la semaine donc il ne peut pas s'en occuper la semaine. Que dois je faire pour contraindre le père de me ramener mon fils ?
Cordialement
Modération : merci de respecter votre anonymat

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous pouvez le contacter ou bien déposer plainte à la police pour non représentation d'enfant.

PS : Il ne faut pas mettre votre nom sur un forum public.

Par Isadore

Bonjour,

Le père a-t-il refusé que votre fils revienne chez vous ?

Attention, il peut exiger que vous veniez le chercher, puisque c'est vous qui avez manqué de vigilance en laissant votre fils partir. Vous ne pourrez pas lui imposer la charge de faire le trajet.

Il n'y a aura non représentation d'enfant que s'il refuse de vous laisser le récupérer. On ne peut pas lui reprocher votre défaut de surveillance.

Vu que nous sommes samedi, il n'y aura de problème que s'il refuse à la fin du week-end de vous le remettre conformément aux modalités prévues par le jugement.

Par Nuntchy

Le père ne m'a pas ramené mon fils le dimanche soir, il a ramené que mon premier. Il m'a dit que mon fils ne voulait plus venir et qu'il avait soi disant téléphoner au jaf vendredi matin.

Par Isadore

Bonjour,

Dans ce cas, s'il refuse de vous remettre votre enfant conformément au jugement, vous pouvez déposer plainte. A voir si c'est la meilleure stratégie, dans un premier temps il pourrait être utile de comprendre ce qui motive votre fils et de consulter des professionnels de santé.

Un point avec votre avocat me semble indispensable.

Le jugement reste applicable tant qu'il n'a pas été révisé, il appartient au père d'expliquer à son fils qu'il doit attendre une révision et qu'il pourra demander à être entendu par le juge.

L'avis de l'enfant n'est pas une excuse pour ne pas respecter le jugement.

Par yapasdequoi

Et qu'a prévu le père s'il est absent toute la semaine ?
Un enfant de 13 ans ne peut pas rester seul sans responsable.

Par Nuntchy

le pere a decide de changer de boulot mais vu que c'est un menteur il ne le fera pas, d'ailleurs demain il ne vas pas au college il va avec son pere dans le camion

---
Par Nuntchy

le desaccord que j'ai eue avec mon fils de 13 ans est que je n'ai pas voulue l'amener a son entrainement de bmx jeudi soir car je n'avais pas les moyens de mettre du gasoil car mon salaire n'est pas encore arrive. Et du coup mon fils a peter un cable dans sa tete et a decider de ne pas aller au college le lendemain et c'est la que je me suis pris la tete avec lui et que lui a decider d'aller vivre cher son pere en pretendant a son pere que je l'ai mis à la porte alors que ca ne me vient pas à l'esprit de penser ca. Bref je suis desanparee ca tourne dans ma tete car pour moi meme si je sais que tant que la justice n'a pas dit son mot c'est moi qui en ai la garde mais je l'ai perdue

---
Par yapasdequoi

Du grand n'importe quoi.
Les parents doivent respecter l'obligation scolaire.
Le père ne peut pas soustraire son enfant de l'école et l'emmener dans son camion !
Est-il assuré pour transporter un enfant ? Que dirait son employeur ?
Allez au commissariat pour dénoncer ce qui ressemble à un enlèvement d'enfant ! Et en plus il est en infraction car il ne doit pas transporter un enfant dans son camion de transport routier (ce n'est pas un camping car !)

Vous n'êtes pas responsable de la réaction de votre enfant qui ne supporte pas une frustration. Il manque de maturité, mais ce n'est pas grave vu son âge. C'est surtout son père qui est totalement irresponsable. Et il va probablement le regretter...

Par Nuntchy

J'espere que vous avez raison mais son employeur est un copain a lui et ne dira rien, sauf peut etre si je porte plainte egalement contre la societe. Son pere ne supporte pas que j'ai demandee le divorce et que je me suis remariee et donc la il dois jubile de me mettre un enfant a dos donc aller dans le sens que veut la gamin il s'est que ca va me foutre en l'air, quel meilleur vengeance pour l'avoir quittee. Et oui il est completement immature, debile

---
Par yapasdequoi

Je vous recommande à nouveau d'aller expliquer la situation au commissariat demain matin et de porter plainte pour "non-représentation d'enfant.
Lire cette page :
[url=https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/enlevement-parental-non-representation-enfant]https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/enlevement-parental-non-representation-enfant[/url]

- Le père ne respecte pas le jugement de rendre l'enfant le dimanche soir.
- Le père n'est pas assuré pour transporter un enfant dans son camion et pendant ses horaires de travail il n'est pas supposé s'en occuper
- Cet enfant devrait être en classe.

Pour ces 3 raisons il risque gros.
Et même si pour cette fois il ne se passe rien, ne rien faire pourrait se retourner contre vous.
Vous ne devez pas "fermer les yeux" ou culpabiliser. Vous seriez en tort aussi (absence de l'enfant de sa classe et ne pas signaler une infraction pénale)

De plus "copain ou pas" son patron peut le licencier. Il n'a aucune raison de se rendre complice de l'enlèvement d'un enfant : car il risque lui aussi une sanction pénale pour complicité.

Par Nuntchy

Bonjour, j'essai de ne pas me faire un noeud au cerveau mais cela ne fonctionne pas, je ne dors pas bien, je n'ai plus d'appetit, c'est mon fils et je n'aurai jamais cru que mon ex mari fasse ceci car moi j'ai toujours dit que je n'enleverai pas les enfants au pere et il m'avait toujours dit moi aussi Oui je vais me rendre au commissariat avec mes documents du divorce comme quoi j'ai la garde des enfants mais en tout premier lieu je vais telephoner à mon avocate pour savoir exactement la marche à suivre pour ne pas faire d'erreur, telephoner au college car soi disant il a telephoner vendredi et qu'ils sont d'accord que mon fils ne s'y rende pas car il a une bonne moyenne.
J'ecris mais la je n'en peux plus, ca se bouscule dans ma tete, je me dis que j'ai perdue mon fils et me connaissant je ne lui pardonnerai pas à mon fils de me faire ca, il n'a que 13 ans.
Merci

Par Isadore

Bonjour,

Le collège ne peut pas être "d'accord que mon fils ne s'y rende pas car il a une bonne moyenne". Déjà parce que le personnel du collège n'a pas d'avis à donner, et ensuite parce que des fonctionnaires de l'Éducation nationale ne sont pas assez idiots pour valider une absence avec un motif aussi futile. Le père a pu leur raconter des sottises.

N'en veuillez pas à votre fils, c'est un adolescent de 13 ans qui agit comme un adolescent de 13 ans. Il a fait preuve de manque de maturité, mais il n'est ni "perdu" ni méchant. Il a fugué chez son père suite à une dispute avec vous, ce n'est pas la pire sottise qu'il puisse faire. Le vrai problème c'est son père qui valide son caprice au lieu de le réprimander et de lui expliquer que le collège et le respect du jugement n'est pas négociable. Il aurait pu vous proposer de le garder quelques jours le temps qu'il se calme, discuter avec lui, le raisonner...

L'employeur, "copain" ou non, ne verra pas forcément d'un bon ?il qu'un salarié promène un enfant dans son camion si le père s'amuse à ça. Sa responsabilité pourrait être lourdement engagée, au moindre problème s'il est complaisant.

Le père est en tort de refuser de ramener votre fils. Ce seul motif suffit à déposer plainte.